

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_039_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Laurent GOUBARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés : Florence GIARD représentée par Marie DOS REIS VIANA, Céline PAGNARD représentée par Maria PELLETIER

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe CHAMBLET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L1123-2,

Vu le code civil, notamment les articles 713 et 1317

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Les biens sans maître sont ceux faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans (délai ramené à dix ans lorsque le bien se situe dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'une opération de revitalisation du territoire, d'une zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la ville). ET pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Il expose que le propriétaire JUMEAU François, des immeubles désignés ci-après :

Section	Lieudit	N° parcelle	Surface
AI	Toutvent	9	2081 m ²
AL	Scoury	30	61 m ²
AL	Scoury	34	301m ²
AL	Scoury	39	837

est décédé le 18 février 1927 (Il y a plus de 30 ans).

Après recherches auprès de l'état civil, il a pu être obtenu l'acte de décès de Monsieur JUMEAU François.

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de réception de l'AR: 09/06/2026
036-213600539-DE_039_2026-DE

AGED I

DE_039_2026



Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur Jumeau François décédé le 18 février 1927.

Le bien revient donc de plein droit à la commune de CIRON.

La loi ne prévoit aucune formalité particulière pour l'appréhension de cette catégorie de biens, toutefois, il convient de formaliser l'acquisition par la prise d'une délibération.

A cet effet, le conseil municipal :

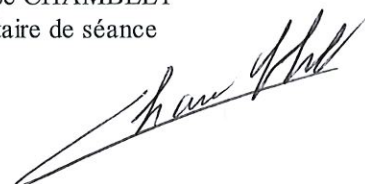
- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil
- autorise le maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance



Philippe CHAMBLET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de réception de l'AR: 09/06/2026
036-213600539-DE_039_2026-DE
A G E D I

DE_039_2026

